



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Neuf Septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD, **Adjoints**

J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER- C. LUBRANO LAVADERA –

A. DUBOIS- S. ARNOULD – J. RAYNAUD - J. TOCQUER – C. VELAY – E. MENUT - N. PERRICHON A.

CELKA– S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir donné à C. BOUGE) - W. DUBOSQ (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) – S. ALLEG (pouvoir donné à M. AUFFRET) – A. RASKIN (pouvoir donné à G. BARRA) –

Absent non excusé : M. RAYNAUD

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE M14 - VIREMENTS DE CREDITS – DM n°3 - 2014

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires pour maintenir le budget de la commune en équilibre (cf. tableau ci-joint), afin de permettre la prise en compte :

- **En fonctionnement** :
 - Augmentation des primes d'assurance,
 - Futurs recrutements dans le cadre du nouveau rythme scolaire,
 - Admissions en non-valeur,
 - Augmentation de la subvention versée à l'association Tourrettes Patrimoine de 3000€ pour l'année 2014.
- **En investissement** :
 - Travaux à réaliser pour l'aménagement d'ateliers, notamment rue St Antoine et Place du Terrail,
 - Achat de véhicules notamment pour la Police Municipale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modifications du budget de la commune conformément au tableau ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE